

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 12 AVRIL 1845.

---

---

### COMMISSION DES NATURALISATIONS.

---

*PROJET DE LOI accordant la grande naturalisation au sieur BEHAGHEL.*

---



*Roi des Belges, etc.,*

Vu la demande du sieur Jean-Pierre Behaghel, propriétaire à Ruyen, Flandre orientale, arrondissement d'Audenarde, né à Bailleul (France), le 10 janvier 1789, domicilié en Belgique depuis 1821, naturalisé par arrêté du Roi Guillaume, en date du 20 juillet 1823, et ayant comme tel joui de tous les avantages attachés à cette qualité;

Vu l'art. 2 de la loi du 27 septembre 1835;

Attendu que les formalités prescrites par les art. 7 et 8 de la loi sur la naturalisation ont été observées, et qu'il y a lieu de statuer définitivement sur cette demande;

Attendu qu'il est suffisamment justifié des services éminents rendus à l'État par le sieur Behaghel,

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

**ARTICLE UNIQUE.**

La grande naturalisation est accordée au sieur Jean-Pierre Behaghel.

*Le rapporteur,*

**J.-J. DE LEHAYE.**

*Le président,*

**J. MAERTENS.**